



**Clubsconseils**  
EN AGROENVIRONNEMENT

Club agroenvironnemental de  
l'Estrie.

---

**Prolongement de l'autoroute 410  
Impact sur l'entreprise la Ferme Ste-Catherine**

**Avis agronomique**

Préparé par Dominique Choquette, agronome

---

Sherbrooke, le 28 septembre 2006

## **1. MANDAT**

L'entreprise a mandaté le Club agroenvironnemental de l'Estrie afin de mettre en lumière les impacts de la dernière version des travaux de prolongement de la 410, ainsi que les impacts concernant les solutions proposées par le Groupe Conseil UDA inc., dans le rapport d'expertise agricole, réalisé le 7 septembre 2006.

Pour prendre connaissance des dossiers, une rencontre a eu lieu, le 13 septembre dernier, avec Luc Forget et Anne Forget, de la Ferme Ste-Catherine.

## **2. IMPACTS DU PROLONGEMENT DE LA 410- DERNIÈRE VERSION**

À titre de rappel, cette modification force le déménagement du kiosque, la perte d'environ 55% de la superficie du verger, ainsi que 59% de la superficie en légumes, petits fruits et fleurs, donc une perte globale de 57% des superficies en culture, telle que mentionnée dans le rapport d'expertise du Groupe Conseil UDA inc..

Lors de la rencontre avec les propriétaires de l'entreprise, plusieurs points ont été soulevés. Les impacts soulevés complètent le rapport d'expertise actuel rédigé par le Groupe Conseil UDA inc.

Les impacts envisagés sont :

- En plus de la destruction de 57% des superficies en culture, des pertes de rendement sont à craindre durant toute la période des travaux en raison du niveau élevé de poussière dans l'environnement direct des pommiers et des autres cultures (pollinisation, photosynthèse, recrudescence de certains ravageurs), et de l'impact important sur la clientèle à cause des travaux.
- Une perte de rendement est également à prévoir en raison des effets négatifs des embruns salés générés par l'autoroute. Un rapport d'évaluation sur les sels de voirie, publié le 1<sup>er</sup> décembre 2001, sur le site d'Environnement Canada,

mentionne un impact dû à la dispersion aérienne de 200 mètres pour une autoroute à voie multiples et jusqu'à 35 mètres pour une route à deux voies où du sel de déglacage est utilisé.

- Le déménagement du kiosque force le réaménagement d'une partie du stationnement, ce qui affecte davantage les champs de légumes et de fleurs coupés. Sans compter que les chemins et stationnement déjà établis ne peuvent être revalorisés pour l'agriculture (compaction, volume élevé de remplissage).
- Le prolongement de l'autoroute, dans l'environnement immédiat du verger, pourrait causer des pertes importantes au niveau de la clientèle à l'auto-cueillette, qui constitue une bonne proportion des revenus du verger, car la production fruitière estrienne est essentiellement basée sur l'agrotourisme et la vente directement à la ferme (auto-cueillette et vente au kiosque). Donc, pour attirer les clients, l'environnement est essentiel. L'augmentation du niveau sonore, ainsi que les modifications au paysage, à cause de l'autoroute, risquent d'avoir un impact important sur la clientèle.
- La proximité de l'autoroute est peu compatible avec les principes de base de la culture biologique, qui prône la diversité écologique pour favoriser, entre autres, le développement des populations de prédateurs naturels.
- La proximité du kiosque, selon le dernier scénario proposé, entre la sortie sur la route 216, ainsi que l'accès à l'autoroute, soulève des inquiétudes au niveau de la sécurité du personnel de l'entreprise et des clients de la Ferme Ste-Catherine.
- La formation d'une butte anti-bruit végétalisée, telle que proposée par le Ministère des transports, afin d'améliorer le climat sonore local, représente une perte de visibilité directe de la Ferme Ste-Catherine par la clientèle. La vue du kiosque, du verger et/ou des champs de fleurs constitue un attrait touristique et un incitatif à la vente.
- La précision du profil des utilisateurs de la route 216 est importante, car l'augmentation prévue de la circulation pourrait avoir des conséquences

négatives s'il est constitué essentiellement de transporteurs lourds. La répercussion serait au niveau de la tranquillité du site et la sécurité des clients et travailleurs de l'entreprise.

### **3. ANALYSE DE LA SOLUTION PROPOSÉE**

#### **3.1 Mise en culture du site 1, la Montée d'Ascot**

Selon le rapport d'expertise agricole rédigé par le Groupe Conseil UDA inc., la solution la plus intéressante, pour pallier à la destruction partielle du verger, est de procéder à l'aménagement et à la plantation d'une nouvelle section de verger dans les terres à proximité de la Montée d'Ascot.

Pour ce faire, il est suggéré aux propriétaires de la Ferme Ste-Catherine de débiter les travaux dans les plus brefs délais. Cette suggestion sous-entend des travaux importants à court terme et force la gestion du double de la superficie initiale en verger, ce qui représente des investissements monétaires et humains importants pour y arriver.

En plus de la période de 5 à 7 ans nécessaires aux arbres nains pour atteindre le potentiel de rendement d'un arbre mature, il faut ajouter au moins 2 ans de préparation de la parcelle, selon les travaux de drainage à réaliser et les corrections à apporter pour répondre aux besoins des pommiers de façon adéquate. Le drainage d'un sol nécessite une période d'attente pour atteindre les conditions de sol appropriées à la culture d'arbres fruitiers. Selon les délais, le verger de remplacement ne sera pas à son plein potentiel de rendement avant 2014 à 2016, si la préparation du sol débute dès le printemps 2007. Ce délai pourrait être plus long, selon la rapidité de correction du drainage du sol.

Aussi, il est important de préciser que la mise en culture du site de la Montée d'Ascot, en remplacement du verger, éloignera le champ du centre d'activité principal, ce qui nécessite plus de déplacements pour la machinerie, le personnel et les clients à l'auto-cueillette. Les opérations d'entretien sont nombreuses dans un verger, alors cet inconvénient sera fréquemment ressenti par le personnel de l'entreprise.

Bien que cette superficie soit à considérer, puisque c'est la plus intéressante selon l'analyse, il est possible que la proximité de l'autoroute par rapport au verger et nécessairement de la clientèle, résulte en des conséquences majeures mettant en jeu la rentabilité de l'entreprise, voire une perte totale pour la Ferme Ste-Catherine. Plusieurs facteurs sont encore inconnus, reliés aux travaux et au résultat final du prolongement de la 410, donc plusieurs inquiétudes subsistent dans les prévisions à moyen et long terme pour l'entreprise.

### 3.2 Mesures d'atténuation

En regard des mesures d'atténuation proposées, nous tenons à souligner certains points.

- La relocalisation du verger sur le site 1, près de la Montée d'Ascot, est intéressante au point de vue agronomique, mais risquée au niveau commercial. L'autoroute sera dans l'environnement immédiat des clients, ce qui n'est pas compatible avec l'agrotourisme.
- La relocalisation de la totalité de la ferme est envisageable sur un site qui possède le même potentiel agricole et commercial (proximité de la ville) que le site actuel, avec les compensations financières permettant la reprise des activités au niveau initial.

En tenant compte que les impacts directs et indirects, des travaux du prolongement de la 410 et du réaménagement de la route 216, sont imprécis, il est possible que les mesures d'atténuation résultent en une non rentabilité de l'entreprise. Dans ce contexte, une compensation devrait être prévue représentant la totalité de la valeur de l'exploitation agricole.

#### **4. CONCLUSION**

Ce rapport mettait en lumière des compléments d'informations et des réactions en regard aux solutions proposées par le rapport réalisé par le Groupe Conseil UDA inc. Les travaux proposés, à court terme, par la plantation d'une nouvelle parcelle de verger (site 1), à l'est du verger actuel, impliquent des investissements monétaires et humains importants, sans toutefois savoir le niveau d'impact du prolongement de la 410 sur la clientèle à moyen et long terme. Considérant que le modèle commercial agricole estrien actuel est essentiellement basé sur l'agrotourisme, le passage de l'autoroute, à proximité de la ferme, aurait un impact négatif important à plusieurs niveaux, prévisibles et imprévisibles.

En fait tel que stipulé dans ce même rapport, les impacts sont importants et les conséquences sont nombreuses, dus au prolongement de la 410 par le tracé proposé en date du 7 septembre 2006, pour la Ferme Ste-Catherine. Il ne faut pas oublier que la valeur commerciale d'une entreprise agricole, située à proximité de la ville, est élevée et difficilement remplaçable. De plus, la renommée d'une ferme est longue à établir, c'est pourquoi la relocalisation comporte des risques importants de perte de la clientèle.

En tenant compte de toutes les conséquences négatives qu'engendrerait le projet du promoteur, la Ferme Ste-Catherine pourrait même être considérée une perte totale.